

DR. PETER MOSIMANN
STEPHAN CUENI 1)
DR. DIETER GRÄNICHER 1)
KARL WÜTHRICH
YVES MEILI
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.
DR. FRITZ ROTHENBÜHLER
DR. BERNHARD HEUSLER
DR. ALEXANDER GUTMANS, LL.M. 1)
PETER SAHLI 2) 9) 10)
DR. THOMAS WETZEL 5)
DR. MARC NATER, LL.M.
ALAIN LACHAPPELLE 7) 10)
BRIGITTE UMBACH-SPAHN, LL.M.
ROLAND MATHYS, LL.M.
DR. CHRISTOPH ZIMMÉRLI, LL.M.
DR. PHILIPPE NORDMANN, LL.M.
DR. RETO VONZUN, LL.M.
DR. BEAT STALDER
DR. MAURICE COURVOISIER, LL.M.
DR. STEPHAN KESSELBACH
SUZANNE ECKERT
DR. DAVID DUSSY
AYESHA CURMALLY 1) 4)
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ
CRISTINA SOLO DE ZALDÍVAR 6)
DANIEL TOBLER 2) 10)
DR. ROLAND BURKHALTER
PETER ENDERLI 9) 10)
DR. OLIVER KÜNZLER
ANDREA SPÄTH
THOMAS SCHÄR, LL.M.
DR. GAUDENZ SCHWITTER
KARIN GRAF, LL.M.
NICOLÁS ARIAS 7) 8) 10)
LUDWIG FURGER 8) 10)
MILENA MÜNSTER BURGER, LL.M.
PLACIDUS PLATTNER 5)
ROBERT FRHR. VON ROSEN 3)
STEFAN BOSSART
DR. MICHAEL ISLER
MARGRIT MARRER 10)
DOMINIK LEIMGRUBER
MANUEL MOHLER
STEFAN FINK
MICHAEL GRIMM
MARCO BORSARI, LL.M.
CHRISTOPH ZOGG
CÉCILE MATTER
SARAH HILBER
PASCAL STOLL
ANDREA KORMANN 2) 10)
NINA HAGMANN
BENJAMIN SUTER
SUSANNA SCHNEIDER
FABIAN LOOSER
DR. MARTINA BRAUN
SIMON FLURI
PETRA SPRING
CHRISTIAN EXNER
MICHA SCHILLING, LL.M.
CHRISTOPH A. WOLF
NICOLE TSCHIRKY
DR. MARTINA ISLER
JÜRIG BICKEL

KONSULENTEN
DR. WERNER WENGER 1)
DR. JÜRIG PLATTNER
PROF. DR. GERHARD SCHMID
PROF. DR. FELIX UHLMANN, LL.M.
PROF. DR. MARC-ANDRÉ RENOLD
DR. JÜRIG RIEBEN
STEPHAN WERTHMÜLLER 7) 10)

**Traduction non officielle
de l'original allemand**

Aux créanciers de Flightlease AG
en liquidation concordataire

Küsnacht, juin 2013 WuK

**Flightlease AG en liquidation concordataire;
Circulaire n° 16**

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe, ci-après, du déroulement de la liquidation concordataire de Flightlease AG depuis mai 2012 ainsi que de la suite prévue de la procédure.

I. RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2012

Le 4 mars 2013, le liquidateur a présenté au juge du concordat du Tribunal de district de Bülach son 10^e rapport d'activité pour l'année 2012, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité peut être consulté par les créanciers jusqu'au 1^{er} juillet 2013, dans les bureaux du liquidateur, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht. Les créanciers sont priés de bien vouloir annoncer leur visite à l'avance auprès de Christian Rysler au +41 43 222 38 00.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité.

II. PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA LIQUIDATION

1. Activité du liquidateur

L'activité du liquidateur au cours de l'année écoulée s'est concentrée sur la conduite du procès en responsabilité dans l'affaire Cash-Pool.

2. **Activité de la commission des créanciers**

En 2012, la commission des créanciers a tenu une conférence téléphonique au sujet des prétentions en responsabilité.

III. **ETAT DE LA FORTUNE DE FLIGHTLEASE AG AU 31 DECEMBRE 2012**

1. **Remarque préliminaire**

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2012 (annexe 1). Cet état recense les actifs de Flightlease AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2012, en l'état actuel de nos connaissances.

2. **Actifs**

Pour l'essentiel, les actifs non encore réalisés sont toujours constitués de créances sur d'anciennes sociétés du groupe Swissair et de participations détenues par Flightlease AG. En outre, d'éventuelles prétentions en matière de responsabilité ont été mentionnées pour mémoire.

3. **Dettes de la masse**

Le poste créanciers concordataires au 31 décembre 2012 concerne des frais occasionnés lors de la liquidation concordataire.

Provisions pour acomptes: l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2012 comprend une provision pour le premier acompte de CHF 15 704 591. Sur ce montant, CHF 3 944 concernent des paiements au sujet desquels les créanciers n'ont pas encore communiqué leurs instructions au liquidateur et CHF 1 311 467 se rapportent à des paiements d'acompte relatifs à des créances conditionnelles pour lesquelles la condition ne s'est pas encore réalisée. Le solde de la provision, d'un montant de CHF 14 389 180, est destiné aux créances encore différées.

Pour le deuxième acompte, une provision d'un montant de CHF 20 520 252 a été enregistrée dans l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2012. Sur ce montant, CHF 4 541 concernent des paiements au sujet desquels les créanciers n'ont pas encore com-

muniqué leurs instructions au liquidateur et CHF 1 836 054 se rapportent à des paiements d'acompte relatifs à des créances conditionnelles pour lesquelles la condition ne s'est pas encore réalisée. Le solde de la provision, d'un montant de CHF 18 679 657, est destiné aux créances encore différées.

Les provisions constituées permettent de garantir le montant maximal des deux acomptes pour toutes les créances non encore réglées.

4. Créances concordataires

L'aperçu de la procédure de collocation (annexe 2) indique en détail pour quel montant et dans quelle classe des créances ont été annoncées, admises ou définitivement écartées, et quelles créances sont en litige (actions en contestation de l'état de collocation) ou en attente d'une décision de collocation. En rapport avec la décision concernant les créances différées, les montants des créances sont encore susceptibles de changer dans les 1^{re} et 3^e classes.

1^{re} classe: la décision de collocation concernant les créances annoncées par un membre du management de Flightlease AG pour un total de CHF 1 017 208 reste différée.

3^e classe: est également différée la décision de collocation relative aux créances annoncées par SAirGroup en liquidation concordataire et portant sur un montant de CHF 533 704 493.

5. Dividende concordataire estimatif

La réalisation des actifs est, pour l'essentiel, achevée. La situation actuelle des actifs disponibles figure à l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2012. Seul le succès d'actions visant à faire valoir des prétentions en matière de responsabilité permettra désormais d'améliorer de manière significative l'état des actifs.

Sur la base des actifs disponibles figurant à l'état de liquidation, le dividende maximum s'établira à 9,6 %, à condition que toutes les créances différées soient écartées. Si, en revanche, toutes les créances différées sont reconnues, le dividende minimum s'élèvera à 7,4 %. Le premier et le deuxième acompte versés ont d'ores et déjà permis d'en distribuer 6 %. Le solde du dividende concordataire prévisionnel variera donc entre 1,4 % et 3,6 %.

IV. REALISATION DES ACTIFS

Au cours de l'année 2012, le liquidateur n'a pu réaliser des actifs que pour un montant modeste de quelque CHF 27 000.

V. PROCEDURE VISANT A FAIRE VALOIR DES PRETENTIONS EN RESPONSABILITE

Dans le cadre de l'action intentée le 11 novembre 2005 devant le Tribunal de district de Bülach à l'encontre de différents anciens organes (cf. Circulaires n° 5, 7 et 12), Flightlease AG a été déboutée par le tribunal par jugement du 23 juin 2011. Flightlease AG a recouru à l'encontre de ce jugement, le 31 août 2011 (cf. Circulaire n° 15, ch. V.).

Le 21 mai 2012, les défendeurs ont déposé leurs réponses au recours auprès du Tribunal supérieur du canton de Zurich. Flightlease AG s'est prononcée sur certaines allégations des défendeurs, le 21 juin 2012. La procédure est toujours pendante devant le Tribunal supérieur du canton de Zurich.

Flightlease AG se réserve par ailleurs le droit d'engager d'autres actions en responsabilité.

VI. SUITE PREVUE DE LA PROCEDURE

La suite de la procédure sera consacrée au règlement de l'état de collocation et à la liquidation des derniers actifs. L'essentiel de l'activité des organes de liquidation portera sur la poursuite des prétentions en responsabilité. A l'heure actuelle, il n'est toujours pas possible d'apprécier le temps nécessaire au règlement de cette thématique.

Il est prévu d'informer les créanciers des événements importants au fur et à mesure de la procédure par voie de circulaire. Les informations sur le déroulement de la liquidation au cours de cette année seront communiquées au plus tard au printemps 2014.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Flightlease AG en liquidation concordataire

Le liquidateur

Karl Wüthrich

- Annexes:
- Etat de liquidation de Flightlease AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2012
 - Aperçu de la procédure de collocation de Flightlease AG en liquidation concordataire

www.liquidator-swissair.ch

Hotline Flightlease AG en liquidation concordataire

Allemand: + 41-43-222-38-30

Français: + 41-43-222-38-40

Anglais: + 41-43-222-38-50

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2012

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
	CHF	CHF	CHF
ACTIFS			
Liquidités			
UBS CHF 803.530.01B	121'733	94'646	27'087
ZKB CHF 1100-0974.031	66'239'771	67'192'174	-952'403
Total des liquidités	66'361'504	67'286'820	-925'316
Positions de liquidation:			
Débiteurs concordataires	24'929	37'529	-12'600
Créances sur des tiers	8	8	0
Avances sur frais de justice	6'587'000	6'115'250	471'750
Participations	p.m.	p.m.	
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.	
Total des positions de liquidation	6'611'937	6'152'787	459'150
TOTAL DES ACTIFS	72'973'441	73'439'607	-466'166
PASSIFS			
Dettes de la masse			
Créanciers concordataires	124'522	319'171	-194'649
Provision 1er acompte	15'704'591	15'704'591	0
Provision 2ième acompte	20'520'252	20'520'252	0
Provisions pour frais de liquidation	2'000'000	2'000'000	0
Total des dettes de la masse	38'349'365	38'544'014	-194'649
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	34'624'076	34'895'593	-271'517

Aperçu de la procédure de collocation de Flightlease AG

Catégorie	Annoncées	Dans le cadre de la procédure de collocation				Dividende concordataire en %				
		Reconnues	Action intentée	Décision en suspens	Ecartées définitivement	1er acompte	Dividende futur		Total	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF		minimal	maximal	minimal	maximal
Garanties par gage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1ère classe	97'919'713.91	1'258'541.66	-	1'017'208.00	95'643'964.25	100%	-	-	100%	100%
2ème classe	45'381.79	16'021.55	-	29'360.24	-	100%	-	-	100%	100%
3ème classe ¹⁾	18'776'586'367.25	1'941'502'511.39	-	533'704'492.69	16'301'379'363.17	6.00%	1.4%	3.6%	7.4%	9.6%
Total des créances concordataires	18'874'551'462.95	1'942'777'074.60	-	534'751'060.93	16'397'023'327.42					